



COMMUNE DE BIENVILLE  
60280

Arrêté n°58-2023

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,  
Vu la demande du 19 septembre 2023 de la société PTP Travaux publics / 976, rue du président Roosevelt / 60750 Choisy au Bac

ARRETE

Article premier : Du 05 u 13 octobre 2023, la société PTP mettra en place des îlots de stationnement : rue de l'Ormeau et rue de Fauvillé. Les travaux pourront empiéter sur la voie publique.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société PTP pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société PTP.

Fait à Bienville, le 02 octobre 2023

Le Maire, Patrick LEROUX

